

Délibération n°D20230108

Rapporteur : Michaël DESTOMBES

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Stéphane FRADIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 27, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/09/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (1), Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Marie-Hélène SCOTTI (4), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (5), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSES : Joël KERDRAON	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Eric PROLA	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Julie TEJERIZO, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°19 « Classe de découverte – participation communale »
- (2) Arrivée au dossier n°2 « Rapport sur la délégation de service public du crématorium – OGF – Année 2022 »
- (3) Départ au dossier n°15 « Attribution de bourse d'excellence sportive – Année 2022 »
- (4) Départ au dossier n°30 « Motion pour l'adoption d'un plan de lutte contre la canicule et les autres dérèglements climatiques par la ville de Bergerac »
- (5) Départ au dossier n°30 « Motion pour l'adoption d'un plan de lutte contre la canicule et les autres dérèglements climatiques par la ville de Bergerac »

CONSTITUTION DE SERVITUDE ENEDIS PARCELLE BZ 547 - RUE LOUIS-LEGER VAUTHIER

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de servitude porté en annexes ;

CONSIDÉRANT, pour ENEDIS, la nécessité d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation de son réseau électrique de distribution ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, ENEDIS a sollicité la collectivité pour autoriser le passage d'un câble sur la parcelle BZ 547 lui appartenant en vue de remplacer le câble existant ;

CONSIDÉRANT que cette servitude fera l'objet de la part d'ENEDIS d'une indemnité forfaitaire de dix euros au titre des préjudices spéciaux de toute nature en résultant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la servitude de passage au profit d'ENEDIS sur la parcelle communale BZ 547 dans le cadre de ses travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution ;
- **D'ACCEPTER** dans le cadre de cette servitude, le paiement d'une indemnité forfaitaire de dix euros au titre des préjudices spéciaux de toute nature en résultant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à cette création de servitude.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 02/10/2023

ID : 024-212400378-20230926-D20230108-DE



Adopté par 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETRUGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 2 OCT. 2023

et de l'affichage en date du - 2 OCT. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Stéphane FRADIN



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD